

SOS Racisme, Licra et Cie demandent que l'épuration du Net se durcisse



Les nazis avaient eux aussi musclé la loi allemande pour interdire les propos illégaux de certains livres...

Sous le titre *Haine sur Internet : le plaidoyer d'associations pour muscler la loi française*, sous-titré *Cinq associations antiracistes interpellent le gouvernement pour modifier la loi punissant les contenus illégaux sur Internet*, le site du quotidien *Le Monde* publie un article de Martin Untersinger qui a eu droit de la part de ses petits copains de consulter 14 propositions de modifications législatives pour que la France s'enfonce encore un peu plus dans le flicage de la pensée.



Elles émanent d'associations pour qui les lois liberticides (Pleven, Gayssot, Taubira) ne permettent pas d'emmener assez de monde devant les deux tribunaux du régime (la 17^e Chambre et les médias). Pour elles, il y a encore trop de Français qui pensent mal, qui écrivent mal, qui publient mal, qui analysent mal.

http://www.lemonde.fr/pixels/article/2018/03/06/haine-sur-internet-le-plaidoyer-d-associations-pour-muscler-la-loi-francaise_5266424_4408996.html

La France déjà championne du monde de la censure sur Internet, la France qui occupe une peu glorieuse 39^e place en matière de liberté de la presse et est une "démocratie imparfaite" dans le classement "Indice de démocratie" de *The Economist Group* derrière le Botswana, le Cap vert ou l'Uruguay, peut mieux faire dans le bâillonnement, l'étouffement, l'aveuglement, l'assourdissement.



Ces associations sont les habituelles associations soutenant l'universalisme totalitaire, le vivre-ensemble obligatoire: SOS Racisme, la Licra, l'UEJF (Union des Etudiants Juifs de France), – association juive pro-palestienne –, autrement dit une poule militant pour la protection des renards. Pour elles, le cadre législatif actuel *« n'est plus adapté pour lutter efficacement contre les contenus à caractère raciste, antisémite, négationniste et discriminatoire »*.

« Il y a un besoin de muscler le dispositif pour faire face à l'impact que peuvent avoir les contenus haineux » dit Sacha Ghozlan, le président de l'UEJF.



Muscler la loi ou museler la parole ?

Les fils de putes idéologiques de ceux qui en 1968 criaient qu'il était interdit d'interdire détestent la parole libre, la pensée libre, l'analyse libre. Ce sont des censeurs qui ne dépareilleraient pas en Chine.

Ces associations voudraient que la loi oblige les hébergeurs de sites à recueillir davantage *« d'éléments d'identification »* de leurs utilisateurs à la création de

leurs comptes (adresses courriel, noms, téléphone) afin qu'il n'y ait plus d'anonymat et qu'ainsi des poursuites soient très vite engagées.

Elles souhaitent également, si les éléments permettant d'identifier leur auteur sont insuffisants, qu'un juge ferme les profils *Facebook* et les comptes *YouTube* dès qu'il y a – sans doute selon leurs propres critères – un contenu illégal.



Elles veulent aussi qu'un simple courriel suffise à signaler un contenu illégal et non plus comme aujourd'hui, une lettre recommandée.

Elles réclament un dispositif obligatoire d'accès aisé à tous les internautes sur les plateformes pour qu'ils signalent les contenus diffamatoires, injurieux et négationnistes.

Elles ont l'oreille de Mounir Mahjoubi, le secrétaire d'Etat chargé du numérique au sein du régime Macron-Philippe. Pour lui, la loi française « *ne fonctionne pas bien sur les paroles de haine* ».

Evidemment la Commission européenne est sur la même longueur d'onde. Depuis des mois, elle enjoint les grands réseaux sociaux de faire la chasse aux contenus illégaux (comprendre les contenus critiques envers l'immigration, l'islam...)

Le racisme anti-blanc ne sera pas concerné... puisqu'il n'existe pas.



Ces associations sont des milices qui affichent ouvertement leur amour de la dictature, de l'information passées sous silence.

A ce rythme-là, elles ne vont pas tarder à demander le nettoyage de nos bibliothèques: Houellebecq, Zemmour, Rioufol, Raspail, Sansal...

A propos, combien de morts à mettre à l'actif de ceux qui écrivent sur les réseaux sociaux ?

Et combien de morts de la part de Momo et des siens à Paris, Londres, Nice, Madrid, Bruxelles, Stockholm, Manchester, Barcelone... ?



Je propose à Sopo (SOS Racisme), à Ghozlan (UEJF), à Stasi (le bien nommé patron de la Licra) qu'ils méditent ces paroles du Général de Gaulle rapportées par son fils dans *De Gaulle mon*

père (Plon 2003) : « Si une communauté n'est pas acceptée, c'est parce qu'elle ne donne pas de bons produits, sinon elle est admise sans problème. Si elle se plaint de racisme à son égard, c'est parce qu'elle est porteuse de désordre. Quant elle ne fournit que du bien, tout le monde lui ouvre les bras. Mais il ne faut pas qu'elle vienne chez nous pour imposer ses mœurs ».

Marcus Graven